

(N^o 198.)

SÉNAT DE BELGIQUE.

Projet de Loi qui ouvre au Département des Finances un crédit de 54,200 francs, pour terminer par transaction, le procès existant entre le Gouverne- ment et les héritiers Dapsens.

*(Voir les Nos 575, session 1843-1844 et 591, session 1844-1845 de la Chambre
des Représentants.)*

LÉOPOLD, Roi des Belges,

A tous présents et à venir, Salut :

Les Chambres ont adopté et nous sanctionnons ce qui suit :

ARTICLE UNIQUE.

Un crédit de cinquante-quatre mille deux cents francs (54,200 fr.) est ouvert au Département des Finances, pour le mettre à même de terminer, par transaction, le procès existant entre le Gouvernement et les héritiers Dapsens, au sujet de terrains de la citadelle de Tournay, dont le sieur Dapsens père a été exproprié en 1792.

Bruxelles, le 29 avril 1845.

*Le Président de la Chambre
des Représentants,
(Signé) Vicomte VILAIN XIII.*

*Les Secrétaires,
(Signés) BARON DE MAN D'ATTENRODE.
H. M. HUVENERS.*